
Rapport annuel 2020

Table des matières

Avant-propos	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de fondation	4
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14

Avant-propos

Rarement, une année aura été aussi fortement marquée par un seul thème. Durant le premier semestre, la pandémie de Covid-19 a rapidement entraîné une urgence sanitaire internationale et continue, depuis, d'impacter nos vies. Le confinement ordonné par les autorités a paralysé non seulement l'économie, mais, par moments, l'ensemble de la vie sociale. On a pu constater que la Suisse, comme la plupart des autres pays, n'était pas suffisamment préparée à une pandémie. Les avis restent partagés, tant dans les milieux politiques et que scientifiques, quant aux mesures les plus efficaces pour maîtriser cette pandémie. Le développement rapide de vaccins offre toutefois un espoir réaliste de revenir bientôt à la normalité.

Des notions comme infection par aérosols, super-propagateur, distanciation sociale, obligation de porter le masque, traçage des contacts et règles de quarantaine sont entrés, en 2020, dans notre vocabulaire courant. Comme les effets de cette pandémie ont touché tout le monde, chacun et chacune avait aussi son avis sur les mesures ordonnées par les autorités. C'est ainsi que non seulement le nombre de malades, mais aussi celui d'experts semblait augmenter de manière exponentielle. Le fait est que le secteur de la santé est, par moments, arrivé aux limites de ses capacités. La surcharge du personnel de soins et les conséquences de celle-ci ont notamment fait couler beaucoup d'encre. La pandémie a aussi entraîné une limitation des interventions médicales non urgentes. Sur la base des connaissances actuelles, cela n'a toutefois pas permis d'atténuer la progression des coûts dans le secteur de la santé, mais seulement de la ralentir.

Le Conseil fédéral a dû prendre des décisions extrêmement difficiles, tiraillé entre les besoins de la santé publique, de l'économie et des droits fondamentaux. Il est bien sûr difficile de savoir quelles seront les mesures les plus adéquates, dans quelle envergure et à quel moment. Malgré cela, une certaine critique, notamment concernant la préparation à la pandémie, semble justifiée. Cela requerra, le moment voulu, une analyse approfondie de la gestion de la crise, avec les conséquences correspondantes.

De nombreux secteurs ont été gravement touchés par la pandémie. Sur l'ensemble de l'économie, le recul a toutefois été moins important que redouté. Les mesures de soutien ont en revanche considérablement augmenté les dettes publiques. En Suisse aussi, l'endettement de l'Etat a sensi-

blement augmenté en 2020. En comparaison internationale, la Suisse continue toutefois de jouir d'une position confortable. Mais dans tous les Etats, le haut niveau d'endettement est susceptible de restreindre la marge de manœuvre des générations à venir. Dans le cadre de la prise en compte des besoins de l'économie et de la société, il faut bien être conscient qu'il s'agit, en fin de compte, d'un choix entre taux de chômage et nombre de décès.

Un aspect positif de la pandémie a été la poussée de la numérisation dans l'économie comme dans la population. Les entreprises ont été contraintes d'effectuer les investissements correspondants et d'adapter leurs structures. Le télétravail et les vidéoconférences ont été mis en place en un temps record. Cela a également concerné la Fondation Sana. Dans tous les organes, la plupart des séances se sont tenues de manière virtuelle. La remise personnelle du Prix Sana a également été victime du coronavirus. Malgré le confinement et d'autres restrictions, la joignabilité du secrétariat et le traitement des demandes ont toutefois pu être assurés sans retards. Malgré cela, les rencontres personnelles au sein du Conseil de fondation ont manqué, et il reste à espérer que celles-ci seront à nouveau possibles dans le courant de l'année 2021. Au printemps 2020, le Conseil de fondation a pu être complété par huit personnes hautement qualifiées. Le processus de succession planifié sur le long terme par le Conseil de fondation est ainsi en passe d'être terminé. Le Comité du Conseil de fondation est convaincu qu'avec la nouvelle composition de son Conseil de fondation, la Fondation Sana est parfaitement parée pour l'avenir.



Hans Naef
Président



Stefan Emmenegger
Directeur

2020 : une année aux multiples défis

En raison du Covid-19, les activités de la fondation se sont déroulées, l'année dernière, presque exclusivement sous forme virtuelle. Même si les rencontres personnelles au sein du Conseil de fondation ont manqué, l'organisation et les processus ont très bien fonctionné durant cette période. Ainsi, le traitement des demandes dans les deux fonds n'a à aucun moment connu des retards. La séance ordinaire du Conseil de fondation, avec l'élection de huit nouveaux membres de celui-ci, s'est également parfaitement déroulée – sans présence physique, au moyen d'une votation par voie de correspondance. Seule la remise du Prix Sana, prévue en novembre avec le public, a dû être repoussée. Le Prix Sana 2020 a malgré tout pu être décerné.

L'année dernière, une trentaine de séances ont eu lieu par vidéoconférence. Notamment dans les commissions des fonds, il était important que les travaux puissent être poursuivis malgré le confinement. Avec 173 demandes déposées, leur nombre a une nouvelle fois été très élevé. Les commissions étaient d'autant plus sollicitées. Avec l'augmentation du nombre de demandes, mais aussi, bien souvent, de la complexité des cas, au cours de ces dernières années, les déroulements administratifs pour l'évaluation des demandes par le secrétariat ont dû être modifiés. C'est pourquoi un projet a été lancé, en 2018 déjà, pour transférer la gestion des demandes dans une solution basée dans le cloud. Ce projet a pu être mené à bien en 2020.

L'élection des nouveaux membres du Conseil de fondation a entraîné des changements dans presque tous les organes. Bien que les nouveaux membres du Conseil de fondation se soient parfaitement intégrés, il serait souhaitable, pour la consolidation des équipes, de pouvoir à nouveau avoir des contacts personnels.

En 2020, la politique de la santé était bien entendu axée avant tout sur la lutte contre la pandémie. A côté de cela, il y a toutefois également eu d'autres évolutions importantes. Ainsi, Curafutura et la FMH se sont mis d'accord, au milieu de l'année, sur le tarif pour les prestations ambulatoires. Une année après la remise du tarif pour la médecine ambulatoire Tardoc, les deux associations ont pu s'accorder pour l'introduction de règles communes basées sur la neutralité des coûts.

An août, le Conseil fédéral a présenté le deuxième paquet de mesures pour la maîtrise des coûts de la santé. L'objectif est d'économiser un milliard de francs. Le libre choix du médecin doit notamment être à nouveau limité. Cette intervention de l'Etat dans la concurrence régulée

a valu de nombreuses critiques au Conseil fédéral dans le cadre de la procédure de consultation.

Les réserves des assurances-maladie ont à nouveau été au centre des débats, durant l'année sous revue. Dans ce cadre, le Conseil fédéral prévoit d'abaisser le taux de solvabilité de 150 % à 100 %. Cela offrirait aux assurances-maladie une marge de manœuvre supplémentaire pour la fixation des primes, ce qui doit être salué. Une baisse des primes ordonnée par l'Etat devrait toutefois être évitée, car cela entraînerait, en fin de compte, une augmentation des primes à l'avenir.

Activités des organes de la fondation

Conseil de fondation :

En raison de la « situation extraordinaire » décrétée par le Conseil fédéral sur la base de la loi sur les épidémies, la séance du Conseil de fondation prévue le 17 avril 2020 a été repoussée au 29 mai 2020. Toutefois, comme la pandémie ne permettait pas non plus d'organiser une séance en présentiel à cette date, le Comité du Conseil de fondation a décidé, sur la base de l'ordonnance 2 Covid-19, que les membres du Conseil de fondation voteraient par voie de correspondance. A côté des affaires statutaires usuelles comme l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels, l'approbation du budget et l'élection de l'organe de révision, il s'agissait aussi d'élire les nouveaux membres du Conseil de fondation. Huit personnes hautement qualifiées ont été élues comme nouveaux membres du Conseil de fondation. En outre, un nouveau règlement d'indemnisation pour le Conseil de fondation a été approuvé. Enfin, le Conseil de fondation a, comme d'habitude, pris des décisions à l'attention de l'assemblée générale d'Helsana.

Une séance extraordinaire du Conseil de fondation a eu lieu le 19 octobre 2020. En raison de la deuxième vague du coronavirus, cette séance s'est tenue de manière virtuelle, par vidéoconférence. Du fait qu'Artisana a communiqué, en septembre, sa volonté de fonder une fondation et de transférer sa participation à Helsana de l'association à cette fondation, le Conseil de fondation a dû statuer sur le renoncement à exercer le droit d'achat sur les actions. Le Conseil de fondation a salué cette démarche d'Artisana de se doter d'une nouvelle forme juridique, qui assure notamment la continuité.

La séance d'information pour les actionnaires d'Helsana, qui est traditionnellement combinée à une partie conviviale, n'a pas pu avoir lieu comme d'habitude à Stett-

bach. Les actionnaires ont été informés au moyen d'une présentation vidéo. Au plan thématique, c'est bien entendu la Covid-19 et ses effets sur le secteur suisse de la santé qui ont été le point fort.

Comité du Conseil de fondation :

Durant l'année sous revue, le Comité du Conseil de fondation s'est réuni pour six séances, dont seules deux ont pu avoir lieu en présentiel, les autres ayant été réalisées par vidéoconférence. On y a notamment discuté de la marche générale des affaires de la fondation, de la situation financière et des activités dans les commissions. Parallèlement, Jürg Dommer a informé sur les affaires d'Helsana. La recherche de nouveaux membres du Conseil de fondation a également été un point fort des travaux, dans le cadre du renouvellement complet pour 2022. Le 14 février 2020, le Comité du Conseil de fondation a tenu des discussions avec les candidates et les candidats, et a finalement nommé huit personnes pour l'élection au Conseil de fondation.

Parallèlement à la recherche de nouveaux membres du Conseil de fondation, la recherche d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente avait déjà été engagée fin 2019. Sur la base des nombreuses candidatures, des discussions ont finalement eu lieu avec trois personnes de la liste restreinte. Le Comité du Conseil de fondation a finalement décidé de proposer Monsieur Rolf Leutert comme nouveau président. L'élection du nouveau président doit avoir lieu lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de fondation 2021. Le président désigné a déjà participé, en tant qu'invité, aux séances du Comité du Conseil de fondation.

Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention :

La Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est réunie à quatre reprises. En raison du coronavirus, seule une séance a pu être réalisée en présentiel. Les autres séances ont été réalisées par vidéoconférence, ce qui a bien fonctionné. En 2020, le secrétariat a reçu 78 nouvelles demandes. Le nombre de demandes a ainsi nettement augmenté par rapport à l'année précédente. 64 demandes ont été traitées par la commission.

Globalement, les statistiques des demandes pour l'année 2020 du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présentent comme suit :

Objets	Fonds pour la promotion de la santé
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12. 2020)	78
Demandes en ligne	26
Nombre de demandes en suspens	14
Demandes traitées	64
Nombre de demandes approuvées	13
Nombre de demandes partiellement approuvées	6

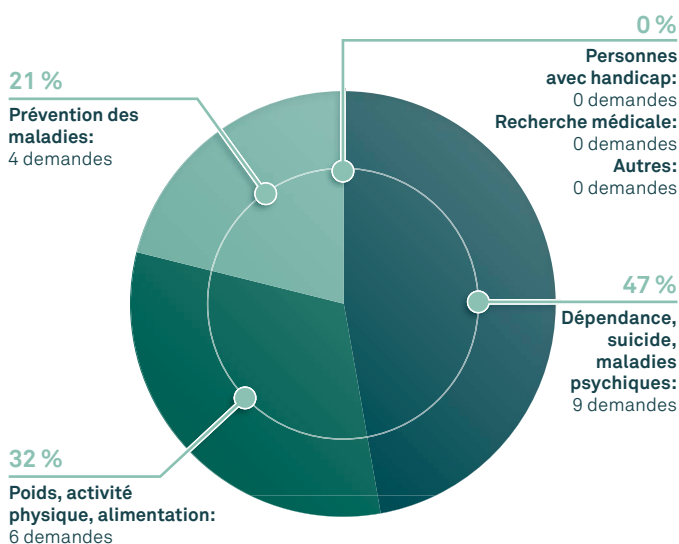
Nombre de demandes rejetées	41
Nombre de demandes non conformes au règlement	4
Total versements approuvés	CHF 369 420.00
Total versements effectués	CHF 539 520.00

Sur les 64 demandes traitées, la Commission en a entièrement ou partiellement approuvée 19. Ce sont ainsi davantage de projets que l'année précédente qui ont pu être soutenus. Au total, le fonds a approuvé des prestations pour un montant de CHF 369 420.–, dépassant ainsi légèrement le budget.

Nouvellement, il a été possible de déposer des demandes au moyen d'un formulaire en ligne. 26 demandes ont déjà été déposées de cette manière. A la fin de l'année, la commission a décidé de supprimer la possibilité de déposer des demandes sous forme imprimée. Les documents pour la séance de commission ne peuvent, depuis un certain temps déjà, être déposés que sous forme électronique.

Au plan thématique, la majorité des demandes approuvées l'année dernière concernaient le domaine «Dépendance, suicide, maladies psychiques», suivi par des projets dans le domaine «Poids, activité physique, alimentation» et «Prévention des maladies et des accidents». Il est toujours aussi difficile de trouver des projets susceptibles d'être soutenus et financés. Aucun projet de recherche n'a été approuvé en 2020.

Domaines dans lesquelles des demandes ont été (partiellement) approuvées



Après régularisations pour les montants déjà approuvés mais pas encore versés, la participation du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention à des projets s'est élevée à CHF 372 420.– en 2020. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. En raison du dépassement budgétaire, le capital propre du Fonds se montait à CHF – 76 937.– à la fin de l'année. Ce dépassement a été accepté, compte tenu du bénéfice élevé attendu de la fondation.

La composition de la Commission a connu divers changements, durant l'année sous revue. Diego Benz, membre de longue date de la commission, l'a quittée lors de la séance ordinaire du Conseil de fondation. Irene Minder Ruch et Thomas Braun ont nouvellement été élus dans la commission.

Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions de soutien dans les trois domaines mentionnés. Il peut apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et avéré avec le domaine de la santé et destinés à améliorer la santé générale de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétence des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou bénéficiant d'un soutien suffisant.

Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin :

L'année dernière, le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a reçu 95 nouvelles demandes de soutien. La commission s'est réunie pour cinq séances – la plupart sous forme de vidéoconférences – et a traité 64 demandes.

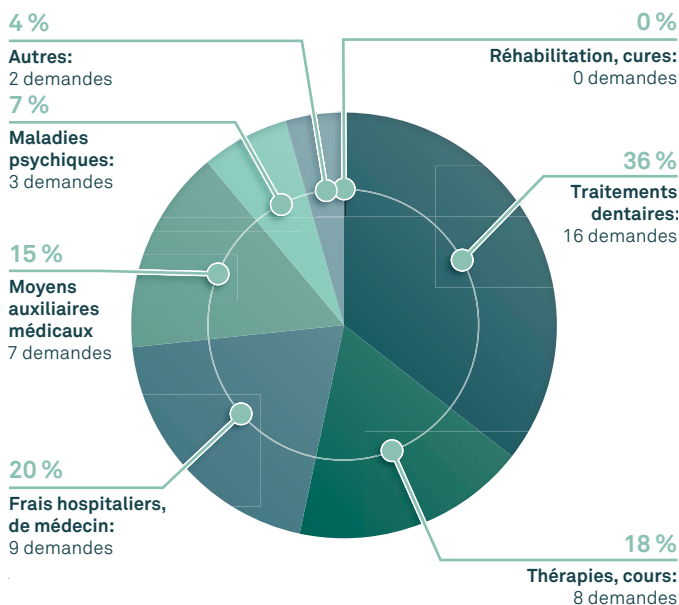
Les statistiques des demandes au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se présentent comme suit, pour l'année 2020 :

Objets	Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12. 2020)	95
Demandes en ligne	11
Nombre de demandes en suspens	31
Demandes traitées	64
Nombre de demandes approuvées	35
Nombre de demandes partiellement approuvées	10
Nombre de demandes rejetées	12
Nombre de demandes non conformes au règlement	3
Nombre de demandes retirées	4
Total versements approuvés	CHF 144 684.20
Total versements effectués	CHF 130 911.80

Une grande partie des demandes ont pu être entièrement ou partiellement approuvées. C'est réjouissant et est également lié au fait qu'entre-temps, un grand nombre de demandes sont bien documentées et motivées. Au total, les prestations de soutien approuvées se montent à CHF 144 684.–.

Thématiquement, la plus grande partie des demandes approuvées concernaient des traitements dentaires. Elles sont suivies par les soutiens dans le domaine des frais hospitaliers et de médecin, ainsi que des moyens auxiliaires médicaux. Ces derniers comprennent également

Domaines dans lesquelles des demandes ont été (partiellement) approuvées



des aides visuelles et auditives ou encore des semelles orthopédiques.

Après régularisations, la charge comptable du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se monte à CHF 225 091.–. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital propre du fonds se montait à CHF 127 120.– après le bouclage annuel. La liquidité du fonds se montait à CHF 227 213.– à la fin de l'exercice.

La composition de la commission a connu deux modifications au cours de l'année sous revue. Robert Steffen, président de longue date de la commission, a quitté celle-ci en mai. Alexandra Naef a été élue pour lui succéder. Lucie Schmiad a été élue comme nouveau membre de la commission en juin.

Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin de la Fondation Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du Fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance-maladie, même si, dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance-maladie.

Commission des placements:

L'année dernière, la Commission des placements a également évalué de manière continue et sur la base des rapports de performance trimestriels la gestion des dépôts par les banques mandatées. Elle observe régulièrement l'évolution des deux dépôts et reste en contact avec les banques. La Fondation Sana dispose actuellement d'un dépôt à la Banque cantonale bernoise (BCBE) et à la Banque Piguet Galland. Fin 2020, sa fortune placée se montait, au total, à CHF 16,58 millions. Durant l'année sous revue, la Commission des placements a réévalué la stratégie de placement de la fondation et procédé à des modifications des marges de fluctuation tactiques. Un autre thème était constitué par la révision de la durabilité des placements (ESG). La Commission des placements a, elle aussi, connu des mutations. Au milieu de l'année, Marc-André Giger a été élu comme nouveau membre. Et en novembre, Gérard Pafumi a été élu à la présidence de la commission, pour succéder à Franz Stalder.

Les marchés financiers ont connu une année extrême. Les confinements, qui ont par moments complètement paralysé l'économie mondiale, ont entraîné l'une des plus graves crises boursières de ces dernières années. Ainsi, l'indice S&P 500 a chuté, temporairement, de plus de 30%. Après que de nombreux Etats ont réagi avec des aides massives et une politique financière expansionniste, ce crash a été suivi par une croissance rapide, qui dure encore. La perspective de la disponibilité rapide d'un vaccin, à partir du milieu de l'année, a également eu une influence positive sur l'humeur des marchés. Presque toutes les catégories de placements, hormis les matières premières, ont terminé l'année 2020 avec une performance positive. Parmi les grands gagnants sur les marchés des actions, on compte notamment les valeurs technologiques, qui étaient déjà à l'origine du marché haussier avant la pandémie.

La performance des dépôts de la Fondation Sana était également réjouissante durant l'année sous revue. Alors que le rendement des dépôts auprès de la BCBE n'était que peu sous l'indice de référence, celui de la banque Piguet Galland l'a nettement dépassé. Le dépôt auprès de la BCBE est basé sur une stratégie un peu plus conservatrice et subit également moins de fluctuations.

Les rendements des deux dépôts se présentaient comme suit, fin 2020:

Dépôt	Valeur (en MCHF)	Rendement (TWR)	Benchmark
BCBE	8.492	3.56 %	3.84 %
Piguet Galland	8.089	4.82 %	3.87 %

Prix Sana:

Le Prix Sana a été décerné pour la dixième fois en 2020. Compte tenu de cet anniversaire, il est extrêmement regrettable que les prix n'aient pas pu être remis dans le cadre d'une cérémonie solennelle, avec public. Mal-

gré cela, la commission a décidé que les lauréat-e-s désignés par le jury seraient publiés à la date prévue pour la remise des prix. Le prix est allé à Anne-Marie Struijk, de Vessy (GE), Mireille Udriot, de Choëx sur Monthey (VS) et au couple Regina et Jean-Harry-Rolf Etzensperger, de Watt (ZH). Anne-Marie Struijk a créé en 2007 la Fondation «La Maison de Tara», qui accueille des personnes pour la dernière phase de leur vie. Pendant des années, elle les a accompagnées jour et nuit. Mireille Udriot a profondément marqué l'association «Emmanuel SOS Adoption». Celle-ci a jusqu'ici pu organiser l'adoption de 84 enfants avec handicap dans 55 familles. Jean-Harry-Rolf et Regina Etzensperger ont régulièrement accueilli des enfants avec handicap ou provenant de milieux socialement défavorisés. Aujourd'hui encore, ils accueillent des enfants de familles déchirées. Les lauréat-e-s ont reçu chacun et chacune CHF 10 000 pour leur engagement désintéressé. La remise des prix doit se faire en été 2021.

L'année dernière, une cinquantaine de nominations ont été reçues par le secrétariat pour le Prix Sana. Le tri de ces nominations à l'attention du jury relève de la compétence de la Commission du Prix Sana, qui s'est réunie à neuf reprises en 2020. Elle a finalement procédé à une présélection de dix nominations, qui ont été soumises au jury, présidé par Martin Meuli. L'année dernière, l'animatrice de télévision et chanteuse bien connue Sandra Studer a accepté de siéger comme nouveau membre du Jury. Les autres membres du jury sont Hans Naef, Thomas Szucs et Michelle Zimmermann.

La réalisation du tournage pour les portraits vidéo des lauréat-e-s a représenté un défi particulier, du fait que les dates prévues tombaient pendant la deuxième vague de coronavirus. Les règles de sécurité et de distanciation ainsi que la situation générale tendue ont compliqué ce tournage. Malgré ces circonstances difficiles, tous les portraits vidéo étaient finalement très réussis.

Finances

Aux pages suivantes, vous trouverez les comptes annuels de la Fondation Sana, comme d'habitude, sous la forme d'un tableau consolidé. Du côté des recettes, le dividende d'Helsana représente, comme d'habitude, le poste de recettes le plus important. Avec quelque CHF 2,765 millions, celui-ci a été nettement plus élevé que l'année précédente. A cela d'ajoute un résultat financier de CHF 443 736.-.

Les dépenses ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, pour atteindre CHF 1,50 million. Le budget a été globalement respecté. Le compte de résultat consolidé boucle sur un excédent de quelque CHF 1,699 million. La somme du bilan se monte à CHF 73,476 millions, pour un capital propre de CHF 70,820 millions. Le portefeuille de titres se monte à CHF 16,580 millions à la date de référence.

	Fondation	
	CHF 1.1 – 31.12. 2020	CHF 1.1 – 31.12. 2019
Recettes		
Subventions reçu des tiers	2 765 000.00	1 659 000.00
Dividende Helsana	0.00	0.00
Revenus financiers	1 021 160.70	1 683 405.52
Charges financières	-577 423.76	-392 082.58
Bénéfice d'exploitation	443 736.94	1 291 322.94
Allocations aux Fonds		
Total des recettes	3 208 736.94	2 950 322.94
Dépenses		
Président	30 000.00	30 112.20
Comité du Conseil de Fondation et commissions	119 800.85	72 267.70
Conseil de Fondation	50 626.90	49 756.15
Organes	200 427.75	152 136.05
Frais de personnel	98 007.00	98 004.25
Frais/Depenses	2 342.00	3 291.10
Secrétariat	100 349.00	101 295.35
Prix Sana	133 920.90	188 809.10
Comptabilité/Révision	16 611.15	16 837.30
Relations publiques	18 155.00	2 000.00
Conseils	10 899.25	52 084.55
Frais tierces et projects	179 586.30	259 730.95
Location et frais accessoires	20 692.50	20 692.50
Frais postaux/téléphone/copies	9 109.75	6 992.40
Infrastructure de bureau	9 154.50	7 539.00
Matériel de bureau et imprimés	4 523.55	3 363.00
Rapport annuel	8 247.65	8 247.64
Traductions/Expertises	6 460.90	4 200.55
Internet	43 043.90	44 545.15
Divers	2 171.70	3 500.00
Autres dépenses	103 404.45	99 080.24
Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin	200 000.00	0.00
Fonds pour la promotion de la santé	300 000.00	300 000.00
Cotisation spéciale Fonds pour la promotion de las Santé	245 000.00	85 000.00
Soutiens	0.00	0.00
Allocations	745 000.00	385 000.00
Total des dépenses	1 328 767.50	997 242.59
Recettes non liées à la période	0.00	0.00
Dépenses non liées à la période	0.00	0.00
Excédent de recettes et de dépenses	1 879 969.44	1 953 080.35

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 1.1 – 31.12. 2020	CHF 1.1 – 31.12. 2019	CHF 1.1 – 31.12. 2020	CHF 1.1 – 31.12. 2019	CHF 1.1 – 31.12. 2020	CHF 1.1 – 31.12. 2019
0.00	0.00	0.00	0.00	2 765 000.00	1 659 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	68.75	0.00	39.55	1 021 160.70	1 683 513.82
-46.75	-48.80	-47.00	-36.35	-577 517.51	-392 167.73
-46.75	19.95	-47.00	3.20	443 643.19	1 291 346.09
200 000.00	0.00	300 000.00	300 000.00	---	---
199 953.25	19.95	299 953.00	300 003.20	3 208 643.19	2 950 346.09
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 112.20
28 545.50	19 763.15	33 786.65	29 123.00	182 133.00	121 153.85
0.00	0.00	0.00	0.00	50 626.90	49 756.15
28 545.50	19 763.15	33 786.65	29 123.00	262 759.90	201 022.20
61 389.00	41 356.80	49 483.20	31 017.60	208 879.20	170 378.65
0.00	0.00	0.00	0.00	2 342.00	3 291.10
61 389.00	41 356.80	49 483.20	31 017.60	211 221.20	173 669.75
0.00	0.00	0.00	0.00	133 920.90	188 809.10
0.00	0.00	0.00	0.00	16 611.15	16 837.30
0.00	0.00	0.00	0.00	18 155.00	2 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	10 899.25	52 084.55
0.00	0.00	0.00	0.00	179 586.30	259 730.95
0.00	0.00	0.00	0.00	20 692.50	20 692.50
0.00	104.80	0.00	0.00	9 109.75	7 097.20
0.00	0.00	0.00	0.00	9 154.50	7 539.00
0.00	0.00	0.00	0.00	4 523.55	3 363.00
0.00	0.00	0.00	0.00	8 247.65	8 247.64
5 132.55	3 222.55	0.00	0.00	11 593.45	7 423.10
0.00	0.00	0.00	0.00	43 043.90	44 545.15
0.00	0.00	0.00	0.00	2 171.70	3 500.00
5 132.55	3 327.35	0.00	0.00	108 537.00	102 407.59
				---	---
				---	---
130 024.35	162 879.75	372 420.00	232 650.05	245 000.00	85 000.00
130 024.35	162 879.75	372 420.00	232 650.05	502 444.35	395 529.80
				747 444.35	480 529.80
225 091.40	227 327.05	455 689.85	292 790.65	1 509 548.75	1 217 360.29
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-25 138.15	-227 307.10	-155 736.85	7 212.55	1 699 094.44	1 732 985.80

1) paiements internes de la Fondation

Fondation

	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Actifs		
Liquidités	1 024 392.75	822 828.20
Avoir sur l'Impôt anticipé	309 191.22	214 944.92
Débiteurs divers	0.00	0.00
Compte de régularisation actifs	31 486.00	0.00
Titres	16 579 766.30	14 693 318.86
Participations	55 300 000.00	55 300 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
Total des actifs	73 244 836.27	71 031 091.98
Passifs		
Capital étranger		
Engagements	25 051.00	102 911.60
Compte de régularisation passifs	417 200.00	568 064.55
Disposition Contribution spéciale	372 500.00	0.00
Total des Fonds étrangers	814 751.00	670 976.15
Réserve sur fluctuation des titres	1 660 000.00	1 470 000.00
Fonds propres		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	13 590 115.83	11 637 035.48
Excédent de recettes et de dépenses	1 879 969.44	1 953 080.35
Total des Fonds propres	70 770 085.27	68 890 115.83
Total des passifs	73 244 836.27	71 031 091.98

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
227 213.16	255 648.11	4 062.65	254 385.65	1 255 668.56	1 332 861.96
0.00	24.05	0.00	13.85	309 191.22	214 982.82
0.00	0.00	0.00	42 500.00	0.00	42 500.00
0.00	0.00	0.00	0.00	31 486.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	16 579 766.30	14 693 318.86
0.00	0.00	0.00	0.00	55 300 000.00	55 300 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
227 213.16	255 672.16	4 062.65	296 899.50	73 476 112.08	71 583 663.64
4 400.00	12 807.15	30 000.00	0.00	59 451.00	115 718.75
95 692.90	90 606.60	51 000.00	218 100.00	563 892.90	876 771.15
0.00	0.00	0.00	0.00	372 500.00	0.00
100 092.90	103 413.75	81 000.00	218 100.00	995 843.90	992 489.90
0.00	0.00	0.00	0.00	1 660 000.00	1 470 000.00
152 258.41	379 565.51	78 799.50	71 586.95	55 531 057.91	55 751 152.46
0.00	0.00	0.00	0.00	13 590 115.83	11 637 035.48
-25 138.15	-227 307.10	-155 736.85	7 212.55	1 699 094.44	1 732 985.80
127 120.26	152 258.41	-76 937.35	78 799.50	70 820 268.18	69 121 173.74
227 213.16	255 672.16	4 062.65	296 899.50	73 476 112.08	71 583 663.64

Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs transitoires à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les passifs transitoires à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation	CHF 2020	CHF 2019
Participations			
Helsana, Zürich, capital actions CHF 70 mios.	79 %	55 300 000.00	55 300 000.00
Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre		1 470 000.00	1 215 000.00
• Constitution de la réserve à charge du compte		190 000.00	255 000.00
Titres - Réserve pour fluctuation sur titres		1 660 000.00	1 470 000.00
Les charges financières se composent de:			
• Frais d'administration des dépôts BCBE, Piquet Galland & Cie SA: Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs		58 258.25	53 897.25
• Charges d'intérêt (intérêts courus) sur achats des titres		181.80	6 040.95
• Perte sur le cours des titres en dépôt		328 983.71	77 229.53
		190 000.00	255 000.00
Charges financières		577 423.76	392 167.73
• Rendement des titres en dépôts et Profit sur les comptes liquides		171 052.10	169 403.65
• Profit sur les cours des titres en dépôt		850 108.60	1 514 110.17
Revenus financiers		1 021 160.70	1 683 513.82
Emplois à plein temps			
• La moyenne annuelle des emplois à plein temps		<10	<10
Fonds en gestion externe			
• Etat du capital du Fonds d'aide (annexe)		127 120.26	152 258.41
• Etat du capital du Fonds pour la promotion de la santé (annexe)		-76 937.35	78 799.50

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la Fondation Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que le fonds d'aide pour les assurés dans le besoin, le fonds pour la promotion de la santé et consolidé), pages 8 à 12, de la Fondation Sana pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

Gümligen, le 12 février 2021

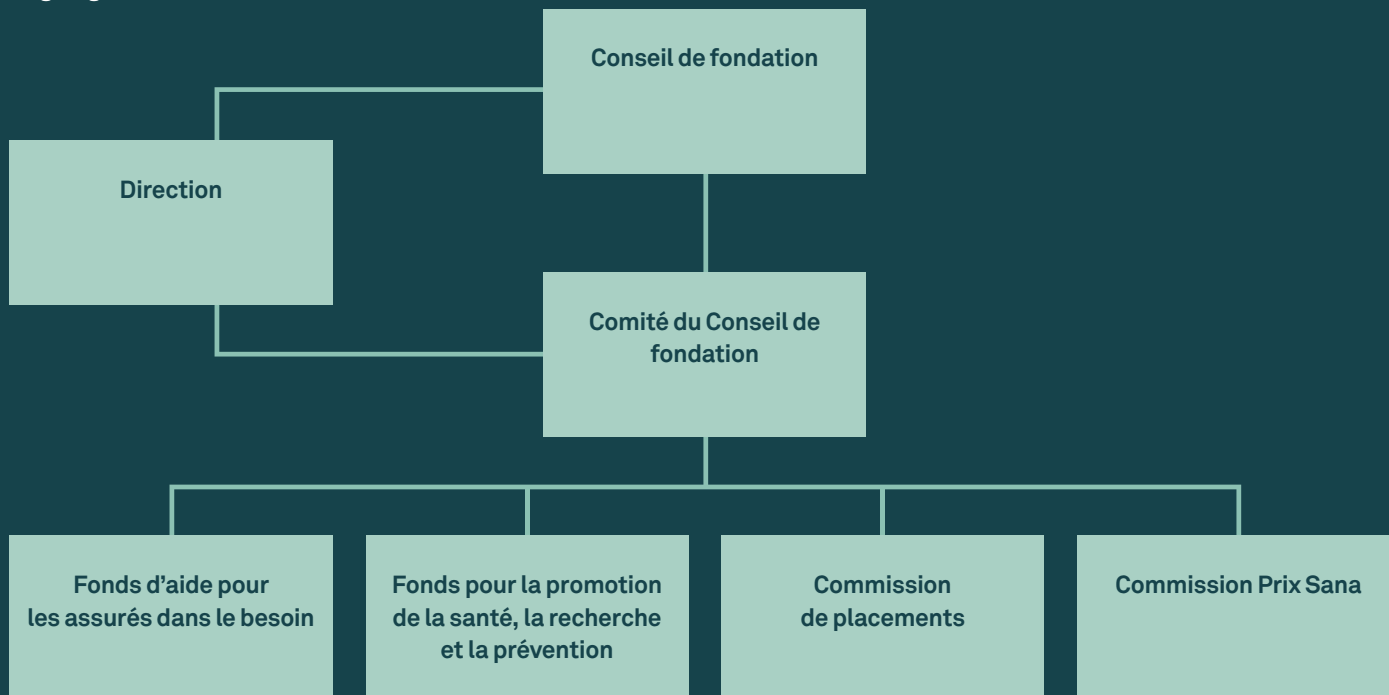
T+R SA

Beat Nydegger
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Philipp Burri
Expert fiduciaire diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Organigramme



L'organisation de la Fondation Sana prévoit comme organe suprême et pouvoir législatif de la fondation l'assemblée des membres du Conseil de fondation. Fin 2020, le Conseil de fondation comptait 36 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de fondation, est le Comité du Conseil de fondation. Il est composé de cinq à sept membres du Conseil de fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de fondation, il existe quatre commissions permanentes: les commissions des deux fonds (Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin et Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention) sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. La Commission des placements est chargée de surveiller et d'évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation. La Commission du Prix Sana a été mise en place pour l'organisation du Prix Sana de la santé.

Conseil de fondation		Comité du Conseil de fondation	
Martin C. Amstutz	8049 Zürich	Hans Naef	Président
Michael Arnet	3027 Bern	Paola Müller-Storni	Vice-présidente
David Bosshard	8707 Uetikon am See	Jürg Dommer	Membre
Thomas Braun	8803 Rüschlikon	Stephan Kronbichler	Membre
Marianne Desboeufs	2037 Montmollin	Margrit Stadler-Egli	Membre
Jürg Dommer	9470 Buchs	Franz Stalder	Membre
Guy Emmenegger	3006 Bern	Peter Frey	Membre
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete	Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin	
Nicole Fivaz	3125 Toffen	Alexandra Naef	Présidente
Peter Frey	8833 Samstagern	Paola Müller-Storni	Membre
Marc-André Giger	4410 Liestal	Lucie Schmied	Membre
Heinz Herzog	9320 Arbon	Erna Widmer-Häberling	Membre
Lorenz Hirt	3006 Bern	Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention	
Stephan Kronbichler	1965 Savièse	Marie-Catherine Saladin-Echle	Présidente
Jean-Raphaël Kurmann	1966 Ayent	Martin C. Amstutz	Membre
Hermann Langensand	6005 Luzern	Thomas Braun	Membre
Rolf Leutert	8212 Neuhausen am R.	Peter Frey	Membre
Roland Löffel	3225 Müntschemier	Stephan Kronbichler	Membre
Peter Matthes	1226 Thônex	Jean-Raphaël Kurmann	Membre
Irene Minder Ruch	3400 Burgdorf	Irene Minder Ruch	Membre
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore	Commission des placements	
Alexandra Naef	8032 Zürich	Gérard Pafumi	Président
Hans Naef	8125 Zollikerberg	Marc-André Giger	Membre
Gérard Pafumi	1008 Prilly	Oliver Sack	Membre
Oliver Sack	8125 Zollikerberg	Franz Stalder	Membre
Marie-Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil	Commission du Prix Sana	
Daniel Schlegel	9010 St. Gallen	Margrit Stadler-Egli	Présidente
Marco Schmidiger	6004 Luzern	Nicole Fivaz	Membre
Alexandre Schmidt	3005 Bern	Daniel Schlegel	Membre
Lucie Schmied	3014 Bern	Lorenz Hirt	Membre
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenhaid	Franz Stalder	Membre
Franz Stalder	5312 Döttingen	Marco Schmidiger	Membre
Robert Steffen	5610 Wohlen	Alexandre Schmidt	Membre
Andreas Thut	8967 Widen	Marita Verbali	Membre
Marita Verbali	8055 Zürich	Secrétariat	
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden	Stefan Emmenegger	Directeur
		Andrea Schafer	Directrice adjointe
		Vanessa Rüfenacht	Secrétariat
		Sandra Zwahlen	Comptabilité
		Organe de révision	
		T+R AG	Sägeweg 11 3073 Gümliigen

FONDATION SANA

Thunstrasse 82, Case postale 1009
3000 Berne 6

T +41 (0)31 368 15 83

F +41 (0)31 351 00 65

www.fondation-sana.ch

info@fondation-sana.ch